

Le jeudi 16 janvier 2025, une délégation **FO** a été reçue en préfecture par la ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier-Lecoq, en présence de la préfète de la Mayenne. Le directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé) Jérôme Jumel était également présent.

La délégation FO :

Caroline Huet, AESH, représentante du SNUDI-**FO** 53

Stève Gaudin, professeur des écoles, secrétaire départemental FNEC-FP **FO** 53

Sylvain Bihel, infirmier en psychiatrie, représentant **FO** au CH Laval



En préambule à cette entrevue, la délégation **FO** a rappelé que l'inclusion scolaire ne pouvait pas se résumer à une analyse binaire (Pour ou contre), ajoutant que tout le monde était pour l'inclusion scolaire, mais quand elle était possible, avec les moyens humains et matériels nécessaires, et surtout dans le respect des besoins de tous les enfants (soins, locaux adaptés, personnel spécialisé, contexte de l'établissement en particulier les effectifs...)

FO a demandé l'arrêt de cette inclusion maltraitante, indifférenciée et systématique qui place tous les acteurs (l'élève concerné, les autres élèves, les enseignants, les AESH et les familles) dans des situations insupportables.

La délégation **FO** a indiqué que la situation en Mayenne comme partout ailleurs était alarmante et qu'effectivement la responsabilité incombait totalement à l'Etat.

La délégation a pu mettre en avant :

- **La rupture d'égalité de droits** : en Mayenne, 400 élèves sont en attente d'une place en IME, ITEP, UEMA, UEEA, ULIS ou SEGPA. (24000 élèves en attente Ces élèves sont soit scolarisés en « milieu ordinaire » sans respect de leur besoin ou de leur compensation, soit totalement déscolarisés. FO rappelle que plus de 200 enfants ont une orientation dans le médico-social (IME, ITEP, ou SATED) et sont en attente d'une place. La médecine scolaire est exsangue et nous manquons de médecins scolaires. Cette rupture d'égalité des droits impacte également tous les autres élèves et leurs familles. **FO** a demandé à la ministre ce qu'elle comptait faire pour tous ces élèves qui ont une notification d'orientation dans un établissement social ou médico-social (ESMS) et qui ne s'y trouvent pas faute de place.
- **Le défaut de soin** : la délégation réaffirme que la pédagogie ne peut pas se substituer aux soins, ni à l'attention spécialisée nécessaires à certains enfants en situation de handicap. La situation est identique dans la santé et dans le médico-social ; secteurs pour lesquels parfois le suivi d'orientation vers un médecin notamment est impossible, tout comme il est impossible d'apporter une réponse aux enfants et aux familles faute de moyens. Les centres de consultation (CMP) ne peuvent plus accueillir les premières demandes de soin, l'unique service d'hospitalisation de pédopsychiatrie (USISEA) ne compte plus que 4 lits au lieu de 10. Les effectifs de médecins pédopsychiatres ne sont même pas pourvus pour moitié.

La délégation a mis en avant plusieurs exemples de situations de maltraitance et de culpabilisation dans lesquelles sont placés les personnels de l'Education Nationale (professeurs, AESH, enseignants référents...) mais aussi, médico-social, santé) en raison d'une inclusion systématique et indifférenciée et des conditions de travail de plus en plus difficiles.

La délégation a fait remonter la situation de plusieurs AESH du département, en grande précarité, personnels d'accompagnement professionnels et essentiels, qui n'ont à ce jour aucune perspective en matière de statut de la Fonction publique et donc de carrière ou de salaire.

La délégation **FO** donne plusieurs exemples :

Un vrai statut de la Fonction Publique

L'absence de perspective salariale et professionnelle est une véritable souffrance pour les AESH. La délégation donne l'exemple d'une collègue AESH qui accompagne les élèves en situation de handicap depuis 28 ans, d'abord emploi jeune,

puis CUI, AVS et maintenant AESH, toujours aussi précaire et tellement indispensable. Ces situations sont insupportables.

La formation des AESH

- 60 heures obligatoires, mais en dehors du temps scolaires (exemple convocation plusieurs mercredis après-midi, avec des AESH qui ont un double emploi)
- Les autres formations non obligatoires (hors temps scolaire) mais parfois indispensables pour évoluer professionnellement

La mutualisation

Mutualisation avec les PIAL et les futurs PAS : les collègues sont considérés parfois comme des pions. Aucune reconnaissance professionnelle elle et du coup des besoins des élèves (exemple d'une AESH qui accompagne 8 élèves dans des classes différentes !)

Enfin **FO** a rappelé sa revendication d'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive qui allait donner plus de place à l'Education Nationale dans la prescription (orientation et/ou accompagnement) en ne jugeant uniquement les situations que par le prisme budgétaire, via des dispositifs d'accompagnement (autorégulation, protocoles...) rendant toujours un peu plus responsables de la situation les personnels au lieu de répondre aux besoins au cas par cas des enfants.

La ministre a tenu un discours volontariste et s'est dit « *consciente de toutes les problématiques liées à l'inclusion scolaire.* » Elle affirme que ce « *gouvernement est engagé dans l'école inclusive* ».

Pour la ministre, les PAS sont une partie de la réponse mais « en théorie » seulement, puisqu'elle affirme ne pas avoir suffisamment de recul sur ce dispositif, mais affirme que « les 1ers résultats sont satisfaisants ».

La délégation **FO** a répondu, que les PIAL et les futurs PAS participent de la précarité des AESH, et a rappelé qu'elle revendiquait l'abandon des PIAL, des futurs PAS et de l'acte 2 de l'école inclusive. Par ailleurs les PAS n'iront pas vers le respect des besoins des élèves, avec l'Education Nationale qui décidera de plus en plus de la notification, et ces dispositifs vont venir renforcer le coaching et l'accompagnement des personnels au lieu de prendre en charge les élèves.

La ministre évoque le « plan 50000 solutions » du gouvernement Bayrou. **FO** lui a rappelé que le bricolage et la multiplication des pansements n'étaient pas une réponse aux revendications, et à la situation dramatique dans les établissements scolaires. Il n'y a pas 50000 solutions mais quelques-unes que nous nommons simplement : « REVENDICATIONS ».

FO n'est pas dupe des manœuvres de ce gouvernement, de ses représentants, et maintient le cap des revendications, ainsi que son action syndicale pour les faire aboutir :

- **Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH**
- **La création de 180 places en IME/ITEP pour tous les élèves qui attendent une place en Mayenne**
- **Le recrutement immédiat de 100 AESH supplémentaires pour le département**
- **Le recrutement de tous les enseignants spécialisés et PsyEN-EDA pour restaurer des RASED complets**
- **L'abandon des PIAL et de l'acte 2 de l'école inclusive**
- **Le respect de toutes les notifications de la MDA**
- **Le recrutement de soignants et de médecins à la hauteur des besoins en pédopsychiatrie (CMP, USISEA...), l'ouverture de lits d'hospitalisation, notamment pour les adolescents en souffrance**

FO appelle à la signature massive de la [pétition nationale](#)



Pétition : défense de l'enseignement spécialisé

FNEC-FP **FO** 53, syndicats **FO** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

GD **FO** 53 syndicats **FO** de la santé publique et privée

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : fnecfpo53@gmail.com / Tel. : 06 48 16 67 87 - @ : gdfosante53@gmail.com